

SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER



☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

i.s-destpierre@orange.fr

255 801 235 00037

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

I-Le transport scolaire

A partir de septembre 2019, la gratuité des transports scolaires pour les élèves ayants-droit, est étendue aux 7 territoires pour lesquels la Région Bourgogne-Franche-Comté est compétente, notamment **la Nièvre**.

Les familles pourront bénéficier d'une gratuité totale des transports scolaires à condition de répondre aux critères «d'élève ayant-droit» du règlement régional de leur territoire. Ces critères sont inchangés ainsi que les tarifs pour les élèves non ayants-droit.

Les inscriptions se font sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranche.comte.fr>

Onglet « transports scolaires »

Onglet « Nièvre »

Onglet « Inscription et suivi de dossier en ligne »

Les cartes de transport scolaire seront adressées directement aux familles **par voie postale**.

Les personnes dépourvues de matériel informatique pourront s'adresser :

- **En priorité** au siège du syndicat en Mairie de Mars-sur-Allier(03-86-58-16-91)
- A défaut, à la Mairie du domicile

II-Les fournitures scolaires

La distribution des fournitures scolaires est fixée au **Samedi 31 août 2019 de 8h30 à 13h30 dans le hall du Collège Les Allières à Saint Pierre le Moutier**.

Le paiement (**49€/élève**) se fera sur place **uniquement** et **par chèque de préférence**. Cependant, si vous souhaitez régler **en espèces, pensez à faire l'appoint**.

HORAIRES D'ACCUEIL DU SYNDICAT

Lundi : 14h00 à 17h00

Mercredi : 8h00 à 12h00

COORDONNÉES

Thierry FAVARCQ, Président

06-63-84-04-26

thierry.favarcq@laposte.fr

Benoit GRUMLER, Vice-président

06-76-23-26-63

famille.grumler@laposte.net

Agnès FAVARCQ, Secrétaire

03-86-58-16-91

s.i.s-destpierre@orange.fr